



---

# **GYMNASTIQUE RYTHMIQUE**

**RÈGLEMENT TECHNIQUE - SAISON 2022/2023**

# SOMMAIRE

---

<b>Organisation Générale CFA section GR</b>	<b>3</b>
Responsables CFA + Technique et Juge de zone	
<b>Généralités</b>	<b>4</b>
Calendrier des compétitions	
Tableau des engins / Catégories d'âge	
Musique	
Engagements et Forfaits	
Quotas et Repêchages	
Surclassement	
Règles générales	
Discipline	
<b>Programme Technique GR</b>	<b>9</b>
Programmes Individuels	
Programmes Duos	
Programmes Ensembles	
Liste Gymnastes Individuelles OR	
<b>Programme Technique GR ML</b>	<b>15</b>
Catégories	
Tenue des gymnastes/accessoire	
Programmes individuels et ensembles	
<b>Jugement</b>	<b>17</b>
Formation des Juges - Examen - Recyclage	
Liste des Juges Fédéraux	
Code de déontologie des juges GR	
<b>Annexes</b>	<b>19</b>

# Organisation Générale CFA section GR

## 1- Responsables CFA section GR

Technique	Jugement	Petite Enfance	Formation	Administratif
<b>Amandine MENSE</b> 24, le clos des rouquettes 13190 ALLAUCH Tel : 06.22.32.30.29 amandinemense@hotmail.com	<b>Christelle MAURIN</b> 260 chemin Jean Paul ZIDORE 13400 AUBAGNE Tel : 06.63.35.13.13 cricri-gr@hotmail.fr	<b>Cindy TIARE</b> 18, ter rue Dhuoda 30900 NIMES Tel : 06.71.89.32.70 dycin2601@aol.com	<b>Laurence KLEEMANN</b> 11, rue de Rhinau 67100 STRASBOURG Tel : 06.89.15.26.49 kleelol78@gmail.com	<b>Annie KLEEMANN-WINTZ</b> 14, impasse de Reims 67400 ILLKIRCH Tel : 06.03.61.25.46 bam.klee@wanadoo.fr
Missions spécifiques				
- Elaboration des programmes - Sélection nationale et internationale - Surclassement - Gestion des engagements - Gestion des récompenses - Gestion des palmarès	- Formation des juges - Examen de juges - Composition des jurys - Gestion des palmarès	- Formation des animateurs - Projet circuit jeunesse	- Stage Fédéral - Formation des entraîneurs	- Communication - Gestion listings clubs - Relation administratif clubs - Participation à la politique financière
Missions communes				
- Création de projets - Projet international - Diffusion et relation clubs				

## 2- Responsable Technique et Juge de Zone

	Technique	Juge
<b>EST</b>	KLEEMANN Laurence 11, rue de Rhinau - 67100 STRASBOURG 06.89.15.26.49 - kleelol78@gmail.com	BURY Cathie 1B, rue Simonsbrunnen - 67140 HEILIGENSTEIN 06.84.57.29.06 - cathie.bury@orange.fr
<b>PARIS</b>	ARNAUD Pascale 16, rue des magnolias - 95100 ARGENTEUIL 06.81.64.81.04 - pascalearnaud@aol.com	MENDES DA SILVA Johanna 7, allée Jordaens - 95100 ARGENTEUIL 06.47.96.59.57 - mendes.johanna24@gmail.com
<b>SUD EST</b>	MENSE Amandine 24, le clos des rouquettes - 13190 ALLAUCH 06.22.32.30.29 - amandinemense@hotmail.com	TIARE Cindy 18, ter rue Dhuoda - 30900 NIMES 06.71.89.32.70 - dycin2601@aol.com
<b>SUD OUEST</b>	SCHOTT Fabienne 13, rue Clarac - 65000 TARBES 06.40.46.24.09 - rythmic.club.tarbais@gmail.com	SCHOTT Fabienne 13, rue Clarac - 65000 TARBES 06.40.46.24.09 - rythmic.club.tarbais@gmail.com



# Généralités

## 1- Calendrier des compétitions

Compétition	Date	Lieu	Date limite d'engagements
Finale Fédérale	19, 20, 21 mai 2023	Argenteuil	3 avril 2023

*\* cachet de la poste faisant foi*

### Organigramme Provisoire :

Vendredi : Finale Individuelle OR et ARGENT

Samedi : Finale Duo et Ensemble GR + Finale Individuelle et Ensemble ML

Dimanche : Finale Individuelle BRONZE

Attention, cet organigramme est susceptible d'être modifié en fonction des engagements.

- Date limite d'envoi des engagements nominatifs par club **27 novembre 2022**

*Par chaque club à la responsable technique nationale*

- Date limite d'envoi du palmarès départemental OBLIGATOIRE **30 janvier 2023**

*Par chaque responsable juge de zone à la responsable technique nationale*

- Date limite d'envoi du palmarès de zone **20 mars 2023**

*Par chaque responsable juge de zone à la responsable technique nationale*

**Tous ces envois doivent être faits sur les documents EXCEL envoyés par la responsable technique en début de saison.**



## 2- Tableau des engins / Catégories d'âge

### Individuel

	Poussines	Benjamines		Minimes		Cadettes		Junior		Sénior
	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005 et avant
Indiv BRONZE imposé	cerceau									
				cerceau						
						cerceau				
								cerceau		
Indiv BRONZE libre	libre									
						libre				
Indiv ARGENT	cerceau									
				massues						
						corde ou ruban				
								ballon		
Indiv OR				corde ou ruban - libre						
							corde ou ruban - libre			
										cerceau - libre

### Duo - Ensemble

	Poussines	Benjamines		Minimes		Cadettes		Junior		Sénior
	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005 et avant
Duos	libre									
				libre						
						libre				
								libre		
Ensemble ARGENT	libre									
				libre						
						libre				
								libre		
Ensemble OR	Engin mixte ou unique sauf 5 cerceaux									
				Engin mixte ou unique sauf 5 cerceaux						
						Engin mixte ou unique sauf 5 cerceaux				
								Engin mixte ou unique sauf 5 cerceaux		
Ens. INT										Engin mixte ou unique sauf 5 cerceaux 3 rubans/2 ballons

### NORMES DES ENGINS

	Corde	Cerceau	Ballon	Massues	Ruban
Benjamine - Minime	Longueur libre	65 à 90 cm (intérieur)	16 à 20 cm	Longueur libre	Longueur 4 m minimum
Cadette - Junior - Sénior		80 à 90 cm (intérieur)	18 à 20 cm	40 à 50 cm	Longueur 5 m minimum



**Attention, il sera interdit pour une gymnaste ou un ensemble de passer avec des engins non conformes. Dans le cas échéant, la gymnaste ou l'ensemble ne seront pas évalués.**

### 3- Musique

#### Caractéristiques des musiques :

Les gymnastes peuvent présenter **leurs deux enchaînements** sur des musiques chantées.

Les exercices duos, ensembles et ML peuvent être faits sur une musique chantée.

#### Format des musiques :

Pour les finales fédérales, les musiques des enchaînements seront à fournir **sous format MP3** et à envoyer par mail via le site WETRANSFER à la responsable technique GR dès réception de l'ordre de passage numéroté des finales. Afin de faciliter le classement des musiques, nous vous prions de respecter l'indexation suivante pour vos fichiers musicaux : **Individuels : Numéro Niveau Catégorie d'âge NOM Prénom engin**

**Duos et Ensembles : Numéro Niveau Catégorie d'âge Club**

Exemples : 25 BRONZE \_ B DUPONT Sarah ce  
48\_ORens\_BM\_Marseille2

Niveau	Catégorie d'âge	Engin
<b>Individuel GR</b>	P	co
BRONZE	B	ce
ARGENT	M	ba
OR	C	ma
	J	ru
<b>Duo GR</b>	S	li (libre)
DUO	BM	acc (accessoire)
	CJS	
<b>Ensemble GR</b>	MC	
ARGens	CJ	
ORens		
INTens		
<b>ML</b>		
MLind		
MLens		
MLacc		



### 4- Engagements et Forfaits

#### - Droits d'engagements :

Tarifs	10 € en indiv BRONZE et ARGENT
	12 € en indiv OR
	25 € en duo
	25 € en ensemble
	10 € en indiv GE
	25 € en ensemble GE

- Envoi des engagements des gymnastes qualifiées pour les finales fédérales : avant le **3 avril 2023** à la responsable technique, par mail à [fsgt.gr@gmail.com](mailto:fsgt.gr@gmail.com), et à la FSGT par courrier 14/16, rue de Scandicci 93508 PANTIN CEDEX, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la FSGT

**Tout engagement arrivé au siège de la fédération hors délai ou sans le règlement correspondant ne sera pas pris en compte et annulera la participation des gymnastes.** (cachet de la poste faisant foi)

- Forfaits : En cas de forfait de gymnastes ou ensembles engagés, chaque club se doit de prévenir au plus vite la responsable technique et de lui fournir un certificat médical justifiant sa non-participation à la compétition. Il est bien entendu que les droits d'engagements seront quand même dus.

Amendes pour forfait non justifié par un certificat médical : 80€ par individuelle et 160€ par ensemble.

## 5- Quotas et Repêchages

- Quotas : Les quotas de qualification pour les Championnats de France FSGT se feront en fonction du pourcentage de gymnastes engagées dans chaque zone. Les trois premières ne seront donc pas sélectionnées d'office.

Sur décision de la Commission Fédérale GR, toute catégorie n'ayant pas un nombre suffisant d'engagées sera amalgamée à celle dont le programme est le plus proche dans la même compétition.

- Repêchages : Ils se feront dans la zone de la gymnaste forfait. Les clubs doivent confirmer ou infirmer l'inscription des gymnastes repêchées à la responsable technique, au plus tard 48h après avoir reçu l'information.

## 6- Surclassement

Le surclassement ne concerne que les individuels. (pas de surclassement en duos ou en ensemble)

Catégorie initiale	Surclassement en...	Modalités
BRONZE	ARGENT	Les trois premières obligatoirement
ARGENT	OR	Sur décision de la commission technique

- Un surclassement ne peut être refusé qu'une seule fois par catégorie. Les surclassements proposés par la commission technique sont présumés acceptés par les entraîneurs sauf en cas de réception d'un refus par écrit adressé à la responsable technique.

- L'accès exceptionnel (c'est-à-dire sans passage et surclassement par les catégories inférieures) à la catégorie or doit être demandé par écrit à la commission fédérale GR avant fin octobre. Celle-ci étudiera la présente demande.

- Lors de la compétition départementale, la décision exceptionnelle de changer le niveau d'une gymnaste peut être prise après concertation des juges et de la commission fédérale. Cette décision est souveraine et imposée au club.

## 7- Règles générales

- Tout club non à jour de ses affiliations, engagements ou pénalités antérieures ne pourra participer aux compétitions.

- Le contrôle des licences est obligatoire pour toutes les compétitions (département, zone et finale)

- Chaque zone se doit de mettre en place des sélections départementales et de zone.

- Les compétitions fédérales et internationales individuelles et par équipes sont confiées en accord avec la CFA gym, à une zone, un département ou à un club qui en prend la charge et en assume toutes les tâches d'organisation matérielle. Ces différentes structures sont chargées de mettre en place un Comité d'Organisation (CO)



## 8- Discipline

Chaque club est responsable de ses accompagnants (famille des gymnastes ou autre). Les entraîneurs et dirigeants se doivent de leur rappeler les règles essentielles au bon déroulement d'une compétition. (Respect des gymnastes, des juges, du palmarès, des lieux de compétition...) En cas d'abus, une sanction pourra être posée par la CFA GR.

- **Entraîneur** : Les entraîneurs doivent avoir un comportement exemplaire et irréprochable. Seuls ceux ayant un rôle actif sont autorisés à pénétrer sur le plateau de compétition. La tenue de l'entraîneur doit obligatoirement être une tenue sportive dans la salle d'échauffement et de compétition. Dans le cas contraire, l'accès au plateau de compétition leur sera refusé.

- **Juges** : Chaque club doit fournir au minimum un juge fédéral complet pour toute la compétition. (âge requis : né en 2005 ou avant) Les nouveaux clubs affiliés en sont exemptés durant la première année. Tout retard ou absence de juge sera pénalisé d'une amende de 400€ comme indiqué dans la brochure générale. En cas de retard ou d'absence, le juge ne pourra plus juger durant tout le reste de la compétition.

La réunion de juge est obligatoire. Les juges absents à cette réunion ne pourront pas juger.

Tenue de juge : Haut blanc - Bas noir ou bleu marine

Les juges doivent faire preuve de neutralité et d'objectivité pendant le déroulement des compétitions (selon le code de déontologie détaillé dans le chapitre jugement)

- **Gymnastes** : Les gymnastes doivent faire preuve de rigueur dans leur comportement et leur attitude sur le plateau de compétition et dans les vestiaires : Pénalités par la juge coordinateur.

Toute sortie du praticable de façon incorrecte sera pénalisée de 2 pts par le juge coordinateur.

- **Réclamation** : Seuls les dirigeants de clubs sont autorisés à le faire, par écrit, auprès de la CFA GR.

Aucune réclamation ne sera traitée sur le lieu de compétition.

**Il est strictement interdit de téléphoner, de photographier ou de filmer sur l'aire de compétition.  
(Amende de 400€ pour le club et exclusion de la personne concernée)**

Les membres de la CFA n'ont pas pour vocation de régler les conflits le jour même d'une compétition, mais en cas de manquement au règlement, elle se réserve le droit de convoquer les personnes responsables afin de régulariser le conflit ou tout autre mauvais comportement (président, dirigeants, entraîneurs et gymnastes). Si des manquements au règlement sont avérés, des sanctions pourront être prises.





# Programme Technique GR

Les gymnastes peuvent présenter au maximum deux programmes GR (sauf un duo GR et un ensemble GR) et deux programmes ML (sauf un indiv ML et un indiv accessoire).

## 1- Généralités

Se référer à l'annexe 1.

## 2- Programmes Individuels

Trois catégories de niveau : **BRONZE - ARGENT – OR**

- **BRONZE** : L'engagement dans cette catégorie est laissé à l'initiative des entraîneurs.

BRONZE engin imposé cerceau : 5 catégories âges : B – M – C – J – S

BRONZE engin libre : 2 catégories âges : BM et CJS

Les entraîneurs doivent engager dès le début de la saison leur gymnaste à un seul de ces programmes.

- **ARGENT** : L'engagement dans cette catégorie est laissé à l'initiative des entraîneurs. Les gymnastes doivent présenter un enchaînement à l'engin imposé par la catégorie d'âge dont elles dépendent.

- **OR** : L'engagement dans cette catégorie se fait par surclassement depuis la catégorie argent.

- Les dernières années poussines (2014) peuvent matcher en catégorie Benjamine et participer aux finales fédérales si l'entraîneur estime que ses capacités lui permettent de suivre le programme des benjamines. Attention, les poussines ne pourront pas se surclasser dans la catégorie supérieure.

- En fonction du nombre de gymnastes engagées, la commission technique se réserve le droit de séparer ou de regrouper certaines catégories d'âge ayant les mêmes exigences techniques.

### BRONZE

1'00 à 1'30

Difficulté		Exécution
1er sous groupe (DB)	2ème sous groupe (DA)	
5 difficultés corporelles <b>DB</b> max comptabilisées (0,30pts par diff) 1 Saut, 1 Equilibre, 1 Rotation au minimum pénalités - 0,30 pts par groupe corporel manquant Une combinaison sera évaluée comme 2 DB isolées	8 Difficultés d'engin <b>DA</b> max (valeur code FIG)	Généralités / Technique de Base
2 Ondes totales du corps <b>W</b> (0,30pts chacune)		Fautes Techniques Difficultés Corporelles et Acros
1 Element dynamique avec rotation <b>R</b> max pénalités -1pts pour absence de R	6 éléments techniques fondamentaux (0,30 chacun) (répartition selon code FIG)	Perte de l'engin
		Fautes Techniques de l'engin
<b>Bonification DB Artistique</b> 2 séries de pas rythmés <b>S</b> max (0,30pts par S) Caractère des mouvements <b>C</b> (0,30/0,50/1) Expression corporelle et du visage <b>E</b> (0,30/0,50) Changements dynamiques <b>CD</b> (0,30/0,50) Utilisation du praticable <b>P</b> (0,30)	<b>Bonification DA Artistique</b> Effet avec le corps/l'engin avec la musique <b>CE</b> (0,30) Variétés dans les lancers <b>VL</b> (de 0,10 à 0,30) Variétés dans les reprises <b>VR</b> (de 0,10 à 0,30)	<b>Pénalisation EXE Artistique</b> Connexion <b>C</b> Rythme <b>R</b> Musique-mouvement à la fin de l'exercice <b>MM</b> Normes de la musique

## ARGENT

1'00 à 1'30

Difficulté		Exécution
1er sous groupe (DB)	2ème sous groupe (DA)	
7 difficultés corporelles <b>DB</b> max comptabilisées (0,30pts par diff) 1 Saut, 1 Equilibre, 1 Rotation au minimum pénalités - 0,30 pts par groupe corporel manquant 1 combinaison autorisée Les combi supp. seront évaluées comme 2 DB isolées	12 Difficultés d'engin <b>DA</b> max (valeur code FIG)	Généralités / Technique de Base
2 Ondes totales du corps <b>W</b> (0,30pts chacune)	6 éléments techniques fondamentaux (0,30 chacun) (répartition selon code FIG)	Fautes Techniques Difficultés Corporelles et Acros
2 Elements dynamiques avec rotation <b>R</b> max pénalités -1pts pour absence de R		Perte de l'engin
		Fautes Techniques de l'engin
<b>Bonification DB Artistique</b> 2 séries de pas rythmés <b>S</b> max (0,30pts par S) Caractère des mouvements <b>C</b> (0,30/0,50/1) Expression corporelle et du visage <b>E</b> (0,30/0,50) Changements dynamiques <b>CD</b> (0,30/0,50) Utilisation du praticable <b>P</b> (0,30)	<b>Bonification DA Artistique</b> Effet avec le corps/l'engin avec la musique <b>CE</b> (0,30) Variétés dans les lancers <b>VL</b> (de 0,10 à 0,30) Variétés dans les reprises <b>VR</b> (de 0,10 à 0,30)	<b>Pénalisation EXE Artistique</b> Connexion <b>C</b> Rythme <b>R</b> Musique-mouvement à la fin de l'exercice <b>MM</b> Normes de la musique

## OR

1'15 à 1'30

Difficulté		Exécution
1er sous groupe (DB)	2ème sous groupe (DA)	
9 difficultés corporelles <b>DB</b> max comptabilisées (0,30pts par diff) 1 Saut, 1 Equilibre, 1 Rotation au minimum pénalités - 0,30 pts par groupe corporel manquant 2 combinaisons autorisées Les combi supp. seront évaluées comme 2 DB isolées	20 Difficultés d'engin <b>DA</b> max (valeur code FIG)	Généralités / Technique de Base
2 Ondes totales du corps <b>W</b> (0,30pts chacune)	6 éléments techniques fondamentaux (0,30 chacun) (répartition selon code FIG)	Fautes Techniques Difficultés Corporelles et Acros
5 Elements dynamiques avec rotation <b>R</b> max pénalités -1pts pour absence de R		Perte de l'engin
		Fautes Techniques de l'engin
<b>Bonification DB Artistique</b> 2 séries de pas rythmés <b>S</b> max (0,30pts par S) Caractère des mouvements <b>C</b> (0,30/0,50/1) Expression corporelle et du visage <b>E</b> (0,30/0,50) Changements dynamiques <b>CD</b> (0,30/0,50) Utilisation du praticable <b>P</b> (0,30)	<b>Bonification DA Artistique</b> Effet avec le corps/l'engin avec la musique <b>CE</b> (0,30) Variétés dans les lancers <b>VL</b> (de 0,10 à 0,30) Variétés dans les reprises <b>VR</b> (de 0,10 à 0,30)	<b>Pénalisation EXE Artistique</b> Connexion <b>C</b> Rythme <b>R</b> Musique-mouvement à la fin de l'exercice <b>MM</b> Normes de la musique



### 3- Programmes Duos

- Une seule catégorie de niveau
- Cinq catégories d'âges : B - M – C – J – S. En fonction du nombre de duos engagés, la commission technique se réserve le droit de séparer et/ou de regrouper certaines catégories d'âge ayant les mêmes exigences techniques.
- Engins libres
- Une gymnaste ne peut pas s'engager en Duo et en Ensemble GR.

#### Aménagement FSGT :

CC : 1 gymnaste exécute la même action au minimum 2 fois en succession ou les 2 gymnastes exécutent la même action en succession (valeur 0,30 + critères supplémentaires FIG autorisés)

c<sup>↗</sup> : Deux engins lancés direction au choix, 1 pour sa partenaire et 1 pour soi (valeur 0,30 + critères supplémentaires FIG autorisés + possibilité combi avec CR)

c<sup>⇓</sup> : Deux engins repris simultanément ou en rapide succession de son engin et de celui de sa partenaire (valeur 0,30 + critères supplémentaires FIG autorisés + possibilité combi avec CR)

Les c<sup>↗</sup> et c<sup>⇓</sup> peuvent être combinées avec une CR au maximum 3 fois dans un exercice.

CL : Sans danger pour les 2 gymnastes et possibilité en dessous de l'épaule. Valeur FIG

CR : Pas d'aménagement. Valeur FIG

#### DUO

1'30 à 2'00

Difficulté		Exécution
1er sous groupe (DB)	2ème sous groupe (DA)	
<b>8 DB / DE</b> 3 DB - 3 DE - 2 au choix 1 Saut, 1 Equilibre, 1 Rotation au minimum pénalités - 0,30 pts par GC/DE/DB manquants 1 combinaison autorisée Les combi supp. seront évaluées comme 2 DB isolées	de 6 à 12 Difficultés avec collaboration (valeur code FIG) 1 CC - 1 CR - 1 C flèches min pénalités : -0,30 par collaboration manquante	Généralités / Technique de Base
		Fautes Techniques Difficultés Corporelles et Acros
		Synchronisation / Formation / Collision
2 Ondes totales du corps <b>W</b> (0,30pts chacune)	4 éléments techniques fondamentaux spé (0,30 chacun) (répartition selon code FIG)	Perte de l'engin
1 Element dynamique avec rotation <b>R</b> max		Fautes Techniques de l'engin
<b>Bonification DB Artistique</b> 2 séries de pas rythmés <b>S</b> max (0,30pts par S) Caractère des mouvements <b>C</b> (0,30/0,50/1) Expression corporelle et du visage <b>E</b> (0,30/0,50) Changements dynamiques <b>CD</b> (0,30/0,50/1)	<b>Bonification DA Artistique</b> Effet avec le corps/l'engin avec la musique <b>CE</b> (0,30) Travail collectif <b>TC</b> (0,30) Formation <b>F</b> (0,30)	<b>Pénalisation EXE Artistique</b> Connexion <b>C</b> Rythme <b>R</b> Musique-mouvement à la fin de l'exercice <b>MM</b> Normes de la musique Portés <b>P</b> Contact avec les gymnastes et les engins

#### 4- Programmes Ensembles

- Trois catégories de niveau : ARGENT - OR - INTERNATIONAL, au choix de l'entraîneur.
- Cinq catégories d'âges : B – M – C – J – S. En fonction du nombre d'ensembles engagés, la commission technique se réserve le droit de séparer ou de regrouper certaines catégories d'âge ayant les mêmes exigences techniques. Une gymnaste peut être déclassée dans une catégorie d'âge inférieur (exemple : une cadette est autorisée à concourir en B/M)
- Une gymnaste ne peut pas s'engager en Duo et en Ensemble GR.

##### Catégorie ARGENT :

- > De 4 à 6 gymnastes (bonification : 0,50pt pour les ensembles à 5, 1pt pour les ensembles à 6)
- > Engins libres
- > Il est autorisé une gymnaste OR pour les ensembles à 5 ou 6 gyms.

##### Catégorie OR :

- > 5 gymnastes
- > Engins mixtes ou uniques sauf 5 cerceaux

##### Catégorie INTERNATIONAL :

- > 5 gymnastes, catégorie sénior uniquement
- > Engins imposés : 3 rubans/2 ballons

Pour pouvoir être sélectionné aux rencontres internationales FSGT, il faut se présenter obligatoirement dans cette catégorie.

#### OR/INT ENSEMBLE 2'15 à 2'30

Difficulté		Exécution
1er sous groupe (DB)	2ème sous groupe (DA)	
<b>10 DB / DE</b> 4 DB - 4 DE - 2 au choix 1 Saut, 1 Equilibre, 1 Rotation au minimum pénalités - 0,30 pts par GC/DE/DB manquants 2 combinaisons autorisées Les combi supp. seront évaluées comme 2 DB isolées	de 9 à 18 Difficultés avec collaboration (valeur code FIG) 3 CC - 3 CR - 3 C flèches min pénalités : -0,30 par collaboration manquante	Généralités / Technique de Base
		Fautes Techniques Difficultés Corporelles et Acros
2 Ondes totales du corps <b>W</b> (0,30pts chacune)  1 Element dynamique avec rotation <b>R</b> max	4 éléments techniques fondamentaux spé (0,30 chacun) (répartition selon code FIG)	Synchronisation / Formation / Collision
		Perte de l'engin
		Fautes Techniques de l'engin
<b>Bonification DB Artistique</b> 2 séries de pas rythmés <b>S</b> max (0,30pts par S) Caractère des mouvements <b>C</b> (0,30/0,50/1) Expression corporelle et du visage <b>E</b> (0,30/0,50) Changements dynamiques <b>CD</b> (0,30/0,50/1)	<b>Bonification DA Artistique</b> Effet avec le corps/l'engin avec la musique <b>CE</b> (0,30) Travail collectif <b>TC</b> (0,30) Formation <b>F</b> (0,30)	<b>Pénalisation EXE Artistique</b> Connexion <b>C</b> Rythme <b>R</b> Musique-mouvement à la fin de l'exercice <b>MM</b> Normes de la musique Portés <b>P</b> Contact avec les gymnastes et les engins

#### ARGENT ENSEMBLE 1'30 à 2'00

Difficulté		Exécution
1er sous groupe (DB)	2ème sous groupe (DA)	
<b>8 DB / DE</b> 3 DB - 3 DE - 2 au choix 1 Saut, 1 Equilibre, 1 Rotation au minimum pénalités - 0,30 pts par GC/DE/DB manquants 1 combinaison autorisée Les combi supp. seront évaluées comme 2 DB isolées	de 6 à 12 Difficultés avec collaboration (valeur code FIG) 2 CC - 2 CR - 2 C flèches min pénalités : -0,30 par collaboration manquante	Généralités / Technique de Base
		Fautes Techniques Difficultés Corporelles et Acros
2 Ondes totales du corps <b>W</b> (0,30pts chacune)  1 Element dynamique avec rotation <b>R</b> max	4 éléments techniques fondamentaux spé (0,30 chacun) (répartition selon code FIG)	Synchronisation / Formation / Collision
		Perte de l'engin
		Fautes Techniques de l'engin
<b>Bonification DB Artistique</b> 2 séries de pas rythmés <b>S</b> max (0,30pts par S) Caractère des mouvements <b>C</b> (0,30/0,50/1) Expression corporelle et du visage <b>E</b> (0,30/0,50) Changements dynamiques <b>CD</b> (0,30/0,50/1)	<b>Bonification DA Artistique</b> Effet avec le corps/l'engin avec la musique <b>CE</b> (0,30) Travail collectif <b>TC</b> (0,30) Formation <b>F</b> (0,30)	<b>Pénalisation EXE Artistique</b> Connexion <b>C</b> Rythme <b>R</b> Musique-mouvement à la fin de l'exercice <b>MM</b> Normes de la musique Portés <b>P</b> Contact avec les gymnastes et les engins

## 5- Liste Gymnastes Individuelles OR

NB : Les gymnastes n'ayant pas participé aux finales fédérales gardent leur niveau durant deux années.

Individuel Or Minime/Cadette 1ère année									
2011-2010-2009									
1	LUCIEN Taina	2009	Argenteuil	P	9	DOMINICI Maélis	2009	Marseille	SE
2	MASSAIA Lou	2009	Aubagne	SE	10	MARTIN Emmy	2009	Marseille	SE
3	TESSA Manon	2009	Aubagne	SE	11	CARABAJAL Lilou	2010	Port de Bouc	SE
4	VERCRUYSE Adèle	2010	Aubagne	SE	12	CASTELLA Eden	2010	Port de Bouc	SE
5	MELIAND Lucie	2009	Lançon	SE	13	COGLIANDRO Jade	2010	Port de Bouc	SE
6	AMIEL Lisa	2009	Marseille	SE	14	GALIZZI Jennah	2011	Port de Bouc	SE
7	CECCHERINI Margaux	2009	Marseille	SE	15	ROBYN Lola	2009	Port de Bouc	SE
8	COSTA Lilou	2011	Marseille	SE	16	BODIUL Mélissa	2010	Strasbourg	E

Individuel Or Cadette 2ème année/Junior									
2008-2007-2006									
1	DAMASE Auréane	2006	Argenteuil	P	11	LUCCHESI Emilie	2008	Lançon	SE
2	DESHAYES Ninon	2006	Argenteuil	P	12	FERRATO Chloé	2008	Marseille	SE
3	MANGIN MEYER Mélanie	2006	Argenteuil	P	13	NOTTIN Lilas	2008	Marseille	SE
4	BEN AMOR Emma	2008	Aubagne	SE	14	ZEROUKI Emma	2007	Nanterre	P
5	JOUCLARD Alix	2006	Aubagne	SE	15	CARRERAS Camille	2007	Port de Bouc	SE
6	PODEROSO Victoria	2008	Aubagne	SE	16	RAOUX Flavie	2007	Port de Bouc	SE
7	TESSA Marine	2007	Aubagne	SE	17	TALLY Noa	2007	Strasbourg	E
8	VIGUIER Alicia	2008	Aubagne	SE	18	BENCHAREF Lahna	2008	Taverny	P
9	DEGROIDE Adeline	2006	Aulnay	P	19	CONAN Aurélie	2008	Taverny	SE
10	CORNILLE Louna	2008	Lançon	SE					



## Individuel Or Sénior

2005 et avant

1	AURIGNAC Pauline	2005	Argenteuil	P	19	FERRATO Sharlyne	2005	Marseille	SE
2	BENHDACH Yamina	2003	Argenteuil	P	20	MAZENQ Alizée	2005	Marseille	SE
3	CHAFTARI Cyrine	2004	Argenteuil	P	21	POUCEL Loane	2005	Marseille	SE
4	CUVELIER Amélie	2005	Argenteuil	P	22	LESTIENNE Margot	2002	Marseille	SE
5	HSSINI Lilya	2004	Argenteuil	P	23	PICAUT Elodie	1987	Nanterre	P
6	KHALIL Inès	2004	Argenteuil	P	24	ZONGO Sarah	1998	Nanterre	P
7	RICHARD PINTO Léna	2004	Argenteuil	P	25	BENRAHMOUN Lydia	2004	Port de Bouc	SE
8	BISIO Jade	2004	Aubagne	SE	26	MOULOT Mathilde	2004	Port de Bouc	SE
9	JOUCLARD Sara	2003	Aubagne	SE	27	PIERRET Sarah	2005	Rodilhan	SE
10	MANTOUT Chloé	2003	Aubagne	SE	28	RIEU Héloïse	2005	Rodilhan	SE
11	AISSAOUI Rakika	2000	Aulnay	P	29	BRILLANT Louane	2004	Strasbourg	E
12	BACHIR Samia	2002	Aulnay	P	30	DURST Janna	2004	Strasbourg	E
13	DE PINA BARROS Dayrine	2005	Aulnay	P	31	FROELIGER Shana	2005	Strasbourg	E
14	MICHARD Coraline	1996	Cergy	P	32	WEISS Lucille	1998	Strasbourg	E
15	BOBEDA Bérangère	1996	Fos	SE	33	FOURNIER Elodie	1992	Tarbes	SO
16	BIANCHI Sara	2003	Lançon	SE	34	GIRARD Lilou	2005	Taverny	P
17	GIACCIO Isana	2005	Lançon	SE	35	PERNOLLET Cassandre	2005	Taverny	P
18	LUCCHESI Camille	2005	Lançon	SE	36	VERSTRAET Stacy	2002	Taverny	P



# Programme Technique GR ML

## 1- Catégories

### Individuel ML

Une seule catégorie de niveau, ouverte à toutes les gymnastes.

Deux programmes distincts : Main Libre et Accessoire (1 au choix maxi)

- Main Libre : B – M – C – J – S

- Accessoire : C – J – S

En fonction du nombre de gymnastes engagées, la commission technique se réserve le droit de séparer ou de regrouper certaines catégories d'âge ayant les mêmes exigences techniques.

- Les poussines 2014 peuvent matcher en catégorie Benjamine.

### Ensemble ML

Ensemble au ML composé de 6 à 10 gymnastes.

Une seule catégorie de niveau, ouverte à toutes les gymnastes.

- Cinq catégories d'âges : B - M – C – J – S. En fonction du nombre d'ensembles engagés, la commission technique se réserve le droit de séparer ou de regrouper certaines catégories d'âge ayant les mêmes exigences techniques. Une gymnaste peut être déclassée dans une catégorie d'âge inférieur (exemple : une cadette est autorisée à concourir en B/M)

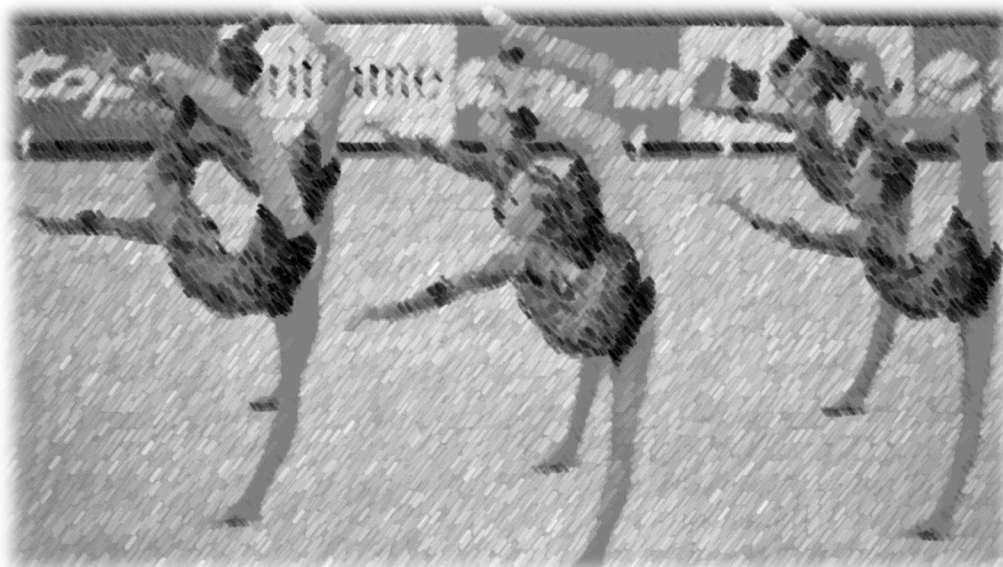
- Les poussines 2014 peuvent matcher en catégorie Benjamine.

## 2- Tenue des gymnastes/accessoire

La tenue des gymnastes doit respecter les mêmes normes que celles prévues dans le code FIG GR sauf pour les individuelles ACCESSOIRE qui ont le droit de choisir un costume avec le thème de leur composition. Cependant, la base de cette tenue doit être un justaucorps ou un académique. Tout costume portant atteinte à l'intégrité physique, moral de la gymnaste ou du public présent sera classé hors concours. Cela réside d'une décision de la CFA.

Le maquillage et la coiffure doivent être sobres, pour la sécurité les cheveux doivent être attachés. Les parties en dentelles et transparentes sur le buste doivent être doublées. Le décolleté au-delà du sternum n'est pas accepté. Les justaucorps type danse à fines bretelles sont acceptés, ainsi que les justaucorps ayant une partie du dos visible. Cependant l'échancrure ne doit pas dépasser le coccyx.

L'accessoire ne peut pas être un engin de GR décoré. Il ne doit pas mettre en danger la gymnaste.



### 3- Programmes individuels et ensembles

#### ML individuel

1'00 à 1'30

Difficulté	Exécution
9 difficultés corporelles <b>DB</b> max comptabilisées (0,30pts par diff) 1 Saut, 1 Equilibre, 1 Rotation au minimum pénalités - 0,30 pts par groupe corporel manquant 2 combinaisons autorisées Les combi supp. seront évaluées comme 2 DB isolées	Généralités / Technique de Base
2 Ondes totales du corps <b>W</b> (0,30pts chacune)	Fautes Techniques Difficultés Corporelles et Acros
<b>Bonification DB Artistique</b> 2 séries de pas rythmés <b>S</b> max (0,30pts par S) Caractère des mouvements <b>C</b> (0,30/0,50/1) Expression corporelle et du visage <b>E</b> (0,30/0,50) Changements dynamiques <b>CD</b> (0,30/0,50) Utilisation du praticable <b>P</b> (0,30)	<b>Pénalisation EXE Artistique</b> Connexion <b>C</b> Rythme <b>R</b> Musique-mouvement à la fin de l'exercice <b>MM</b> Normes de la musique

#### ML individuel (accessoire)

1'00 à 1'30

Difficulté (accessoire)	Exécution
9 difficultés corporelles <b>DB</b> max comptabilisées (0,30pts par diff) 1 Saut, 1 Equilibre, 1 Rotation au minimum pénalités - 0,30 pts par groupe corporel manquant 2 combinaisons autorisées Les combi supp. seront évaluées comme 2 DB isolées	Généralités / Technique de Base
1 Element dynamique avec rotation R1 min (2 max) (valeur 0,20) pénalités -1pts pour absence de R	Fautes Techniques Difficultés Corporelles et Acros
8 Difficultés d'engin DA (valeur 0,20) pénalités -1pts pour absence d'une DA	Perte de l'accessoire
2 Ondes totales du corps <b>W</b> (0,30pts chacune)	Fautes Techniques de l'accessoire
<b>Bonification DB Artistique</b> 2 séries de pas rythmés <b>S</b> max (0,30pts par S) Caractère des mouvements <b>C</b> (0,30/0,50/1) Expression corporelle et du visage <b>E</b> (0,30/0,50) Changements dynamiques <b>CD</b> (0,30/0,50) Utilisation du praticable <b>P</b> (0,30) Accessoire en lien avec le thème de la composition (0,30)	<b>Pénalisation EXE Artistique</b> Connexion <b>C</b> Rythme <b>R</b> Musique-mouvement à la fin de l'exercice <b>MM</b> Normes de la musique
Pose de l'accessoire tolérée 8 secondes max. Pas de difficultés sans accessoire.	



#### ML ensemble

2'00 à 2'30

Difficulté	Exécution
9 difficultés corporelles <b>DB</b> max comptabilisées (0,30pts par diff) 1 Saut, 1 Equilibre, 1 Rotation au minimum pénalités - 0,30 pts par groupe corporel manquant 2 combinaisons autorisées Les combi supp. seront évaluées comme 2 DB isolées	Généralités / Technique de Base
2 Ondes totales du corps <b>W</b> (0,30pts chacune)	Fautes Techniques Difficultés Corporelles et Acros
<b>Bonification DB Artistique</b> 2 séries de pas rythmés <b>S</b> max (0,30pts par S) Caractère des mouvements <b>C</b> (0,30/0,50/1) Expression corporelle et du visage <b>E</b> (0,30/0,50) Changements dynamiques <b>CD</b> (0,30/0,50) Travail collectif <b>TC</b> (0,30) Formation <b>F</b> (0,30)	<b>Pénalisation EXE Artistique</b> Connexion <b>C</b> Rythme <b>R</b> Musique-mouvement à la fin de l'exercice <b>MM</b> Normes de la musique Portés <b>P</b>



# Jugement

## 1- Formation des Juges - Examen - Recyclage

### **EXAMEN/RECYCLAGE FEDERAL** : date à venir

Des formations seront également proposées cet été en visio.

Conditions d'inscription :

- avoir validé son juge zone complet
- avoir jugé un an dans sa zone
- candidats nés en 2005 et avant

Inscription auprès de la FSGT

**EQUIVALENCE FFG** : Pour être juge fédéral FSGT, il faut avoir validé son juge 3 ou 4 FFG. Envoyer la copie de son carnet de juge afin de valider cette équivalence à fsgt.gr@gmail.fr

## 2- Liste des Juges Fédéraux

JUGE OFFICIEL FSGT - 2022-2023					
ZONE SUD EST					
1	Aubagne	MAURIN Christelle	9	Port de Bouc	MOULOT Nathalie
2	Aubagne	BONNETY Sandrine	10	Port de Bouc	MALARET Monique
3	Aubagne	JOUCLARD Sara	11	Rodilhan	TIARE Cindy
4	Fos	PEDRO Carole	12	Rodilhan	TIARE Edwige
5	Marseille	MENSE Amandine	13	Rodilhan	DEBELS Océane
6	Marseille	TRIMOLET Virginie	14	Rodilhan	PEREZ Marie
7	Marseille	DUPERIER-CATALAZ Chloé	15	St Martin de Crau	DUFOUR Marie-Laure
8	Port de Bouc	KNOPP Maryse			
ZONE PARIS					
1	Annet/Marne	GICQUEL MéliSSa	11	Cergy Pontoise	HUGUES Amandine
2	Achères	BOUILLOD Elodie	12	Cergy Pontoise	MICHARD Coraline
3	Achères	MOMET Marie-Laure	13	Cergy Pontoise	PARKOUDA Carole
4	Achères	ROBERT Cindy	14	Dourdan	THOMAS Amélie
5	Aulnay	GHENIM Fayrouz	15	Dourdan	ABDELLAOUI Nafissa
6	Aulnay	BELAMINE Kenza	16	Nanterre	MOREL Audrey
7	Argenteuil	ARNAUD Pascale	17	Nanterre	KNOLL Olga
8	Argenteuil	OUKALI Wassali	18	Taverny	AYEL Elodie
9	Argenteuil	DA SILVA MENDEZ Johanna	19	Taverny	PHELIP Océane
10	Cergy Pontoise	ARDIOT Sophie	20	Vitry	BENDIB Cynthia
ZONE EST					
1	AGREE	ULMER Anzhela	4	Strasbourg	KLEEMANN Laurence
2	Strasbourg	BURY Cathie	5	Strasbourg	MOUROLIN Adeline
3	Strasbourg	CAVAGNI Stella			
ZONE SUD OUEST					
1	Tarbes	FOURNIER Elodie	3	Auch	BELLOC Anna
2	Tarbes	SCHOTT Fabienne			

### 3- Code de déontologie des juges GR

Si l'éthique est la science morale du comportement, la déontologie en est son complément. Elle traite des devoirs à remplir et de l'ensemble des règles qui régissent la conduite de chacun vis-à-vis des autres et de la Société.

Si les juges restent maîtres de leurs jugements, l'avenir pérenne et l'impact positif des compétitions de GR aussi bien sur le public que sur les gymnastes, les médias ou les institutions ne peut être assuré que par leur comportement irréprochable et notamment leurs décisions équitables et impartiales.

**Art. 1 :** L'exercice de la fonction de juge en GR est encadré par le présent Code de Déontologie.

**Art. 2 :** Le juge doit être obligatoirement licencié à la FSGT qu'il représente en tenant compte de ses diversités et de ses spécificités et dont il est tenu de défendre les valeurs. Il doit détenir son livret de juge en cours de validité

**Art. 3 :** Le juge doit faire preuve de neutralité et d'objectivité pendant le déroulement des compétitions.

**Art. 4 :** Les principales qualités du bon juge dont le comportement doit être irréprochable sont :

- Intégrité ;
- Discrétion ;
- Ponctualité ;
- Indépendance, il est non influençable ;
- Absence d'opinion provisoire ni d'idée préconçue ;
- Il est neutre, juste, inflexible, sans animosité ;
- Il est constant et cohérent ; sa façon de juger ne varie pas.

Un juge doit s'interdire tout acte qui pourrait ternir l'image de la FSGT, ainsi que tout agissement contraire à la probité et à l'honneur, même en dehors de l'exercice de sa fonction

**Art. 5 :** Afin de maintenir et développer ses connaissances de jugement, et compte tenu des modifications qui peuvent intervenir à chaque saison dans les règlements techniques ou sportifs, les juges sont tenus de suivre les sessions de remise à niveau organisées par la commission fédérale.

**Art. 6 :** Le juge doit rester attentif durant toute la compétition. Il ne limite pas son appréciation de jugement sur un seul instant mais tout au long des prestations présentées.

Le juge ne critique pas ses confrères et respecte les résultats transcrits. Il n'influence pas les autres membres du jury.

**Art. 7 :** Un juge ne jugeant pas lors d'une compétition, ne doit pas influencer directement ou indirectement les juges membres du jury en place.

Il ne doit pas se laisser influencer par le public. Il s'interdit de divulguer ses cotations à quiconque. Il ne doit pas remettre en question publiquement le jugement des autres juges.

**Art. 8 :** Engagement du juge : un juge qui accepte sa fonction s'engage dès lors à respecter l'intégralité des réglementations imposées et le déroulement des compétitions qu'il sera amené à juger.

**Art. 9 :** En cas d'erreurs de jugement répétées, les juges pourront être avertis ou sanctionnés selon la gravité des fautes commises. Tout juge ne respectant pas ce Code de déontologie sera donc passible de sanctions allant de l'avertissement verbal à la radiation du corps des juges.

# ANNEXES

## 1- Généralités

## 2- Engagements nominatifs

## 3- Feuille de Jugement

*Les annexes seront envoyées par mail au fur et à mesure de la saison aux clubs directement*

